

Point 03 : Reprise économique durable - Expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »

Intervention : Pascale ROBERT (Nantes)

Madame la Présidente, chers collègues,

Depuis plus de quatre décennies, le chômage touche notre pays. Il fait maintenant partie du paysage. Nous ne faisons plus face à une simple crise, ponctuelle et résorbable, mais bien à une crise d'ordre structurel.

Avec un chômage s'élevant à plus de 10% de la population active et une protection sociale délibérément fragilisée, le monde du travail est soumis à une pression difficilement supportable : chantage à l'emploi, emplois précaires, difficultés d'accès à l'emploi pour les plus jeunes, pour les seniors...

Face à cette situation, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » permet, par un accompagnement personnalisé, d'obtenir des résultats intéressants dans les territoires où il a été mis en place.

Cependant, il nous paraît nécessaire de veiller à ce que les emplois créés ainsi ne viennent pas concurrencer ceux qui relèvent habituellement de la fonction publique, pour les espaces verts ou la voirie par exemple. Le résultat, en précarisant davantage la fonction publique, serait contre-productif.

Les emplois créés dans le cadre du programme « territoire zéro chômeurs longue durée » doivent permettre de garantir des emplois nouveaux stables, durables et à plein temps.

Par ailleurs, il semble important de questionner le financement du dispositif : le fonds de dotation est financé par la collectivité et exempte les employeurs, malgré leurs responsabilités dans la situation actuelle de l'emploi dans notre pays.

Nous voterons donc pour l'adhésion au dispositif territoire zéro chômeur de longue durée en ce qu'il propose aux personnes privées d'emploi un accompagnement important et une perspective de retour à l'emploi. Nous resterons cependant vigilants et attentifs aux effets pervers qu'il pourrait entraîner.

Je vous remercie de votre attention.